

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 juin 2012

2012 DAC 279 Subvention au Centre d'Etudes, de Documentation, d'Information et d'Actions Sociales - Musée social (7e).

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 5 juin 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention d'un montant de 10.000 euros au Centre d'Etudes, de Documentation, d'Information et d'Action Sociale - Musée social, pour soutenir le fonctionnement et le développement de sa bibliothèque et l'organisation de conférences ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par Madame Danièle POURTAUD au nom de la 9e Commission ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 7e en date du 5 juin 2012,

Délibère

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée au Centre d'Etudes, de Documentation, d'Information et d'Action Sociale - Musée social 5, rue Las Cases 75007 Paris, pour soutenir le fonctionnement et le développement de sa bibliothèque et l'organisation de conférences.
X00451 2012_04487 19723

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2012 de la Ville de Paris rubrique 324, nature 6574, ligne VF40002 provision pour subventions de fonctionnement au titre du patrimoine.